

## **Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions de la société Maghreb International Publicité -MIP-**

Il est porté à la connaissance des Intermédiaires en Bourse que le Conseil du Marché Financier a publié dans son bulletin du mardi 18 octobre 2016, l'avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions de la Société **Maghreb International Publicité - MIP-** initiée par la **Société Lawhat Tunisie**.

Le présent avis fournit les détails techniques pour la centralisation des ordres de vente à la BVMT.

### **RENSEIGNEMENTS SUR L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE**

#### **1- Identité de l'initiateur :**

La Société Lawhat Tunisie est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

#### **2- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :**

Compagnie Gestion et Finance -CGF-, intermédiaire en bourse, sis 17 rue de l'île de Malte – Immeuble LIRA Les Jardins du Lac -Lac II -Tunis 1053-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

#### **3- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :**

La Société Lawhat Tunisie agissant de concert avec la Société Yellow Spirit (société anonyme de droit libanais), détiennent 2 918 967 actions représentant 66,36% du capital de la société MIP.

#### **4- Nombre de titres visés par l'offre :**

Par cette OPA obligatoire, la Société Lawhat Tunisie vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société MIP, soit 1 479 970 actions représentant 33,64% du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

#### **5- Prix de l'offre :**

Le prix de l'offre est fixé à **1,250 dinar l'action**, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

#### **6- But de l'offre :**

La présente offre publique d'achat est initiée par la Société Lawhat Tunisie et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n° 36 du 20/07/2016 relative à la soumission de cette dernière à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société Maghreb International Publicité -MIP- qu'elle ne détient pas de concert avec la société Yellow Spirit, et ce suite à leur acquisition en date du 05/08/2016 d'une quantité de

titres MIP, leur conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de ladite société.

## **7- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :**

### **7.1- Politique industrielle :**

Les acquéreurs sont convaincus que MIP dispose encore d'un certain nombre d'atouts pouvant justifier cette prise de contrôle. Il s'agit principalement de :

- accéder plus rapidement à un statut de leader du marché, via l'acquisition de MIP et la mise en place des synergies avec le groupe Yellow Spiritet avec les réseaux et clients/contacts dont il dispose en Tunisie
- réorganiser MIP et la recentrer sur son cœur de métier (Affichage et Print)
- améliorer la gestion opérationnelle du groupe par l'implémentation des best-practices du groupe Yellow Spirit et par la rationalisation des dépenses et une meilleure allocation des ressources du groupe à court terme, les acquéreurs visent à stabiliser le périmètre d'exploitation de MIP dans l'affichage urbain, soumis au risque de perte d'un certain nombre d'emplacements du fait d'impayés. La société MIP devrait rester l'un des leaders du marché avec un certain nombre d'emplacements stratégiques.

### **7.2- Politique financière :**

- céder les actifs de MIP non nécessaires à l'exploitation, incluant un terrain et des constructions à Soliman, un appartement, un placement financier auprès d'une banque tunisienne, et une optimisation du parc automobile à la disposition du groupe.
- La situation financière de la société devrait nécessiter la mise en place de financements et de garanties en faveur des banques que les acquéreurs ont commencé à négocier avec les banques partenaires.
- Des injections de fonds seraient également nécessaires, en particulier pour commencer à payer les engagements vis à vis des fournisseurs (municipalités,...) et pour entamer les investissements nécessaires au maintien et à la modernisation des actifs du groupe (les panneaux ou/et abribus ou/et écrans digitaux,...)

### **7.3- Politique sociale :**

Les ambitions des acquéreurs pour le développement des services à l'attention des clients de MIP ne peuvent se faire sans l'engagement et l'adhésion de l'ensemble des salariés de la société dans ce projet de redressement du groupe. Le savoir-faire prouvé par le groupe Yellow Spirit dans l'ensemble des marchés sur lesquels il est présent est de nature à garantir aux salariés la perspective de bénéficier de ce transfert de savoir-faire, via des formations ad hoc.

Le développement d'une nouvelle culture d'entreprise citoyenne, à l'instar de ce que Yellow Spirit a développé dans les autres pays dans lesquels il est présent, est également un axe de développement important.

#### **8- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :**

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **vendredi 21 octobre 2016 au mardi 08 novembre 2016 inclus**.

#### **9- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :**

##### **9.1- Transmission des ordres :**

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le mardi 08 novembre 2016. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

##### **9.2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :**

Les Intermédiaires en bourse établissent les états des ordres de vente en réponse à ladite OPA obligatoire, indiquant pour chaque ordre, le numéro de l'ordre, l'identité complète de chaque donneur d'ordre, la quantité offerte par le vendeur ainsi que le nombre total de donneur d'ordre, le nombre total de titres offerts par intermédiaire.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend:

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes: le nom, le prénom et le numéro de la carte d'identité nationale;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes: le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro de la carte d'identité nationale du père ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes: la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce;
- Pour les étrangers: le nom, le prénom ou la raison sociale ainsi que la nature et les références des documents présentés.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation et **accompagnés d'un support magnétique (CD ou clé USB)** comportant les mêmes données.

La date limite de dépôt desdits états à la Bourse est fixée pour le **mercredi 09 novembre 2016 à 17h00**, auprès du bureau d'ordre de la Bourse sis au 34, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 Les Berges du Lac II. Un récépissé horodaté est remis aux intermédiaires déposants.

Par ailleurs, ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

MODELE DE L'ETAT DES ORDRES TRANSMIS A LA BOURSE

Chaque intermédiaire communique à la Bourse, une ligne par donneur d'ordre, comportant les données suivantes:

N°	Nom (Personne physique) / Dénomination (Personne morale)	Prénom	N° R. C. (Personne morale)	Référence Etranger	C. I. N. (Majeur ou Tuteur)	Date de naissance (Mineur)	Catégorie d'avoir	Quantités offertes
1	BEN MOHAMED	Ali			3625416		Tunisien libre	50 000
2	BEN MOHAMED	Ahmed			3625416	11/02/2004	Tunisien libre	10 000
3	SOCIÉTÉ ANONYME		<i>B4476</i>				Tunisien libre	100 000
4	Etranger 1			<i>PAS 5252</i>			Etranger libre	20 000
<b>4</b>	<b>Nombre de donneurs d'ordres</b>				<b>Total de la Quantité offerte</b>			<b>180 000</b>

**9.3- Déclaration des résultats :**

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

**9.4- Modalités de règlement-livraison :**

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

D'autres détails sur la présente OPA obligatoire sont précisés au niveau de l'avis d'ouverture de l'offre publié au Bulletin Officiel du CMF du 18 octobre 2016.